



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

TAXE D'APPRENTISSAGE FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION

I. DONNEES SIGNALETIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Dénomination

Adresse complète

N° téléphone N° télécopie

Courriel

Nom du directeur : du comptable :

Date de création de l'établissement : sur décision ⁽¹⁾ du :

SIRET de l'organisme gestionnaire de l'établissement :

Préciser si l'établissement (regroupant éventuellement plusieurs structures) ⁽²⁾ est ouvert :

- au titre de la formation continue OUI NON

- au titre de la formation initiale apprentissage OUI NON

- au titre de la formation initiale (secondaire et/ou supérieure) OUI NON

et s'il s'assure des formations relevant à titre principal :

de l'Education Nationale (Industrie, Bâtiment, Tertiaire...)

de la Santé

de l'Agriculture

d'un autre secteur d'activité (à définir)
.....

- Au titre de l'Information et de l'Orientation OUI NON

code UAI ⁽²⁾ :

⁽¹⁾ Joindre la copie de la décision arrêtée par le ministère de tutelle.

⁽²⁾ Si la demande est formulée au titre de plusieurs structures, il conviendra d'indiquer ci-après le Code UAI de chacune d'elles :

structure 1 structure 2

II. DONNEES ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES

II-1. STATUT de l'organisme gestionnaire

① Entreprise ⑥ EPLE (établissement public local d'enseignement)

② Groupement d'entreprises ⑦ EPLEA (établissement...d'enseignement agricole)

③ Chambre de commerce et d'industrie ⑧ Établissement public d'enseignement supérieur

④ Chambre de métiers et de l'artisanat ⑨ Autres (association, etc ...)

⑤ Chambre d'agriculture préciser la nature et le nom de la structure
.....

II-2. Nature de la structure de formation

(Si la structure dispense des formations de niveaux différents, plusieurs rubriques peuvent être renseignées)

- ① Établissement secondaire public ⑥ Établissement supérieur privé hors contrat
- ② Établissement secondaire privé sous contrat ⑦ Établissement supérieur consulaire
- ③ Établissement secondaire privé hors contrat ⑧ CFA et section d'apprentissage
- ④ Établissement secondaire consulaire ⑨ Autre (préprofessionnalisation, SIOP)
- ⑤ Établissement supérieur public

II-3. Effectif de la structure à la date de la demande (comprenant scolaires, étudiants de la formation initiale, stagiaires de la formation continue, apprentis)

a) Effectif global :

Niveaux V et IV III et II I

b) Effectif des inscrits aux formations susceptibles d'ouvrir droit au bénéfice de la taxe d'apprentissage (statut scolaire et apprentissage) :

Niveaux V et IV III et II I

III. FORMATIONS SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT AU BENEFICE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

III-1. Formations pré-professionnalisantes

- SEGPA Autres (à préciser)

III-2. Formations inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (dont les titres homologués)

Présentation des formations enregistrées

Désignation de la formation	Date de l'arrêté (3)	Niveau	Code RNCP	Catégorie (pour la TA)

(3) A renseigner uniquement pour les certifications enregistrées (anciennement repérées sous l'appellation « titres homologués »). Joindre une copie de l'arrêté ministériel d'enregistrement et une copie du résumé descriptif établi par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles.

III-3. Formations reconnues par une branche professionnelle (non enregistrées au RNCP)

Présentation des formations

Désignation de la formation	Date de création	Niveau	Catégorie (pour la TA)	Indicateur de reconnaissance ⁽⁴⁾

(4) Le taux d'insertion professionnelle peut constituer un indicateur de reconnaissance.

Contenu pédagogique des enseignements dispensés

DISCIPLINES GENERALES

Diplômes ⁽⁵⁾	Nombre années ⁽⁶⁾	Discipline 1	Discipline 2	Discipline 3	Durée totale ⁽⁷⁾	Quotité ⁽⁸⁾

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES

Diplômes ⁽⁵⁾	Nombre années ⁽⁶⁾	Discipline 1	Discipline 2	Discipline 3	Durée totale ⁽⁷⁾	Quotité ⁽⁸⁾

(5) présenter les diplômes dans l'ordre d'inscription du tableau ci-dessus. Préciser une discipline par colonne.

(6) nombre d'années de préparation prévues pour le diplôme.

(7) somme totale, exprimée en heures, des durées de la discipline inscrite sur la ligne, toutes années de formation cumulées.

(8) quotité : pourcentage du temps d'enseignement des disciplines soit générales, soit professionnelles, par rapport à la durée totale de la formation (disciplines générales + disciplines professionnelles), toutes années cumulées.

IV. RESULTATS AUX EXAMENS

Renseigner un tableau/diplôme et uniquement pour les candidats de la formation initiale.

Diplôme préparé				
Année	Inscrits à l'examen	Présents à l'examen	Reçus à l'examen	% de réussite (reçus/présents)
N				
N-1				
N-2				
N-3				

Diplôme préparé				
Année	Inscrits à l'examen	Présents à l'examen	Reçus à l'examen	% de réussite (reçus/présents)
N				
N-1				
N-2				
N-3				

Diplôme préparé				
Année	Inscrits à l'examen	Présents à l'examen	Reçus à l'examen	% de réussite (reçus/présents)
N				
N-1				
N-2				
N-3				

Diplôme préparé				
Année	Inscrits à l'examen	Présents à l'examen	Reçus à l'examen	% de réussite (reçus/présents)
N				
N-1				
N-2				
N-3				

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

A compléter uniquement pour les diplômés préparés dans le cadre de la formation initiale.

Nom – Prénom de l'enseignant	Diplôme obtenu (le plus élevé)	Matières enseignées	Autorisation d'enseigner	
			Date d'obtention	Autorité l'ayant délivrée

Fait à, le

Certifié exact

Le Directeur (Nom, Prénom et signature)

Cachet de l'établissement

Dossier complet à renvoyer à M. le préfet de région, soit :

- par courrier, au Secrétariat général pour les affaires régionales – Bureau des coordinations - 6, quai Ceineray – BP33515 – Nantes cedex 1*
- par courriel : taxe-apprentissage@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr*